



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVB DU MARDI 18 JUIN 2019

HÔTEL DE VILLE, PLACE PESTALOZZI, SALLE DES DÉBATS,
YVERDON-LES-BAINS

Mme Ophélie Dysli-Jeanneret, responsable du service des sports de la ville d'Yverdon-les-Bains, accueille les membres présents en leur souhaitant la bienvenue.

Le Président José Fernandez Utges déclare ouverte l'assemblée générale de l'AVB à 19h52.

Il passe immédiatement la parole à Giancarlo Sergi qui nous invite à une minute de silence en mémoire de l'enfant Ryan Vandenhende, joueur U 15 à Morges St-Prex qui est décédé dernièrement ainsi que ses parents.

José Fernandez Utges reprend la parole.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Giancarlo Sergi, Président de Swiss Basketball,

M. Didier Jaquerod, Président de la Commission de recours, qui a accepté d'officier ce soir en qualité d'organe de contrôle.

L'assemblée est priée d'excuser l'absence de :

M. Philippe Rupp, du Service de l'éducation physique et des sports et secrétaire général de la Fondation du Fonds du Sport vaudois ; MM. Jacques Delessert et Yves Meylan, Présidents d'honneur ; M. Luc Anex, membre d'honneur,

Alexandre Favini, président de la commission discipline et protêt,

Les clubs d'Aigle Basket et Le Mont Basketball nous prient également d'excuser leur absence.

1. Contrôle du droit de participation, signature de la liste des présences et retrait du matériel de vote

Clubs convoqués :

L'Association compte aujourd'hui 28 clubs actifs.

Tous les clubs ont été convoqués par courriel du 13 avril 2019 puis par courrier postal du 2 juin comprenant l'ordre du jour définitif et l'ensemble des annexes.

Club excusé :

Pully-Lausanne

Clubs présents : clubs présents avec droit de vote

18 clubs à une voix	(carton de vote jaune)
7 clubs à deux voix	(carton de vote vert)

Total des voix : 43

Majorité à 22

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président Central demande aux clubs présents s'ils sont d'accord avec l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3. **Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs**

Nomination de l'organe de contrôle :

M Didier Jaquerod, président de la Commission de Recours a accepté d'officier en qualité d'organe de contrôle.

Nomination des scrutateurs :

- M. Florian Dujonc, du club des Loutres Basket

- M Leonardo Argenti, du club d'Epalinges

Il n'y a pas d'opposition à ces nominations.

4. **Rapports administratifs et techniques de la saison 2017-2018**

- a. Rapport du Président Central
- b. Rapport de la Commission des Arbitres
- c. Rapport de la Commission technique
- d. Rapport de la Commission Minis
- e. Rapport de la Commission Discipline et Protêt
- f. Rapport de la Commission de Recours

José Fernandez rappelle que les rapports du Président, du Président technique et de la Commission minis ont été envoyés avec l'ordre du jour définitif et que les rapports de la commission des arbitres et de la commission de discipline et protêt ont été distribués à l'entrée avec le matériel de vote. L'ensemble sera mis sur le site de l'AVB ainsi que le procès-verbal.

Questions :

Au sujet du rapport du Président, Michaël Stalder (Lausanne Ouest), demande ce qui était inévitable.

Le Président explique que lors d'une fusion, l'afflux de joueurs induit la perte de jeunes joueurs, ce qui est arrivé dans les deux fusions ; c'était prévisible.

Au sujet des candidats arbitres, Claude Santi (Renens) demande s'il est possible de proposer un candidat qui n'est plus mini.

Antoine Regillo répond par l'affirmative. Les candidats arbitres ne sont pas obligatoirement des minis.

Claude Santi informe qu'une arbitre mini n'a pas été convoquée pour devenir arbitre, il demande pourquoi.

Antoine Regillo, donne quelques explications au sujet du processus de formation.

Pas d'autres questions.

Concernant le rapport de la Commission de Recours, celle-ci n'ayant pas été saisie durant cette saison, elle ne dépose aucun rapport.

5. **Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB**

Les rapports sont approuvés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

6. **Présentation du budget général AVB saison 2019-2020**

Le budget a été distribué à l'entrée avec le matériel de vote.

Jean-Marc Boog donne quelques explications, puis répond aux diverses questions. Ce budget est représentatif de notre association à but non-lucratif. Pour la saison prochaine, il y a une différence notable : le budget de la commission mini est présenté séparément, et est inclus dans les comptes de l'AVB.

Les chiffres restent identiques à ceux de l'année passée.

Actuellement tous les comptes sont auprès du trésorier avec des désignations différentes.

L'AVB continuera l'an prochain à bénéficier du subside du fond du sport de fr. 55'000.- qui est consacré aux Sélections.

Michaël Stalder informe qu'il ne peut pas voter sur un budget qui vient de lui être remis.

Ferdinand Ndoh, demande des détails sur les différents postes, notamment sur le sport-études, car il s'étonne que les chiffres demeurent inchangés d'année en année.

Le Président propose de faire le détail du sport-études pour l'assemblée des présidents, afin de pouvoir comparer les rentrées et les dépenses.

Mehdi Zriba relève qu'il serait intéressant de connaître le coût d'un entraînement de sélections.

Ferdinand Ndoh relève qu'il serait normal de savoir ce qui a été investi sur ces joueurs, afin de pouvoir les comparer aux résultats, notamment lors du Tournoi fédéral des sélections.

Luca Gradassi interpelle le trésorier pour que la structure de présentation des comptes et du budget soit identique, et donc plus compréhensible pour les clubs.

René Cudre-Mauroux commente le budget de la commission minis et dit que les comptes sont bien présentés. Il pose les questions suivantes :

- Les salles sont-elles facturées ?
- Anne-Catherine Doyer répond que certaines salles coûtent, le paiement des salles sera pris dans les frais divers
- Concernant le matériel, qu'est-ce que c'est ?
- C'est pour l'arbitrage, les sifflets, les maillots, les paniers minis etc.

Vote sur le budget :

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstentions : 21

Le budget est accepté.

7. Admissions, mutations et démissions des clubs

Le Mont Basketball Club a présenté sa démission par courrier recommandé.

En effet, pour un jeune club composé de quelques passionnés, il est très difficile de gérer les contraintes d'une affiliation complète à l'AVB, que ce soit d'un point de vue financier, administratif ou pour pouvoir former des arbitres.

L'assemblée en prend acte.

8. Propositions statutaires

Modifications des statuts centraux

Proposition de Lausanne-Ville/Prilly

« Article 11.3

Texte actuel :

L'assemblée générale est convoquée par le comité central 60 jours avant la date fixée, sous pli simple adressé aux clubs avec une copie par mail à l'adresse officielle des clubs. La convocation contiendra l'ordre du jour et sera affichée sur le site de l'AVB.

Nouveau texte proposé :

L'assemblée générale est convoquée par le comité central, 60 jours avant la date fixée, par mail à l'adresse officielle des clubs. La convocation contiendra l'ordre du jour et sera affichée sur le site de l'AVB. »

Préavis du CC : le CC donne un préavis favorable

Vote :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

« Article 11.4

Texte actuel :

Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'AG, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par pli simple et avec une copie par mail au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'AG.

Nouveau texte proposé :

Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'AG, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par mail au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'AG, par courriel.

Motifs : il me semble que nous avons décidé de convoquer l'AG par mail mais je n'ai pas trouvé quand cela a été décidé. D'ailleurs la convocation pour l'AG 2018 ne nous est parvenue que par mail. Donc il serait logique que nos propositions soient également envoyées par mail uniquement. »

Préavis du CC : le CC donne un préavis favorable.

Vote :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

« Article 23.1 f

Texte actuel :

23.1 f : N'existe pas actuellement.

Nouveau texte proposé :

23.1 f : divers

Motifs : à l'APC j'estime qu'il est nécessaire d'avoir un point « divers » afin que les clubs puissent profiter de poser des questions. C'est une opportunité car les clubs n'ont pas souvent l'occasion de tous se rencontrer. »

Préavis du CC : le CC donne un préavis favorable, toutefois, il faut que les points soient annoncés à l'avance et que le temps de discussion soit limité.

Texte voté :

Les divers seront envoyés 20 jours à l'avance, ils seront mis à l'ordre du jour et la liste sera envoyée aux clubs 5 jours avant, par courriel.

Vote :

Cette proposition et ce texte sont acceptés à l'unanimité.

« Article 28.2

Texte actuel :

Fait appliquer les statuts et règlements de l'AVB et de Swissbasketball.

Nouveau texte proposé :

Fait appliquer les statuts et règlements de l'AVB et de Swissbasketball. L'AVB et ses commissions émettent les directives nécessaires pour préciser et mettre en œuvre les règlements. Ces directives ne peuvent pas contenir des réglementations qui ne figurent pas ou qui contreviennent à ces règlements.

Motifs : afin que les exigences des directives soient en accord avec les règlements votés par l'AG AVB.

Préavis du CC : le CC donne un préavis favorable.

Vote :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Propositions du comité

Concernant les statuts centraux

Modification de l'article 17 des statuts :

Article actuel :

17.2 Chaque club ayant inscrit durant la saison en cours au moins une équipe (minimum 10 joueurs catégorie "jeunesse" (minis exceptés)) en championnat cantonal, régional ou national, dispose de DEUX voix, pour autant qu'il ait rempli ses obligations statutaires et financières

Nouvel article proposé :

17.2 Chaque club ayant inscrit durant la saison en cours au moins une équipe (minimum 10 joueurs) en catégorie "jeunesse" (mini-basket exceptés) et au moins une équipe senior (minimum 10 joueurs) en championnat cantonal, régional ou national, dispose de DEUX voix, pour autant qu'il ait rempli ses obligations statutaires et financières.

Débat :

Ferdinand Ndoh dit qu'il trouve qu'on ne devrait pas faire de différence entre les clubs et que chaque club devrait avoir une voix. Il est soutenu par Catherine Gerber.

Votes :

Cette proposition est rejetée à l'unanimité

Le statu quo est rejeté à l'unanimité

Après débat et à l'unanimité, il est décidé que :

L'article 17.2 est abrogé. Désormais seul l'article 17.1 fait foi concernant le droit de vote.

Article actuel :

17.5 Le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté qui détient une procuration valide, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

Nouvel article proposé :

17.5 Le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté licencié pour la saison en cours figurant sur la liste des membres du comité valable au début de l'assemblée, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

Texte du vote :

17.5 Le droit de vote s'exerce par un membre du comité, licencié pour la saison en cours, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

Vote :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, moins 4 abstentions.

Proposition de Lausanne-Ville/Prilly

Modification du règlement technique

« Article 4.3

Texte actuel :

Art. 4.3 Abrogé.

Nouveau texte :

Art. 4.3 Le fait de jouer 3 matchs dans une ou plusieurs catégories jeunes ne permet plus de jouer dans la série inférieure au cours de la même saison. Si le club possède plusieurs équipes dans la même catégorie pour les équipes jeunes, un joueur de l'équipe 2 peut jouer au maximum 2 matchs avec l'équipe 1. Au troisième match il est automatiquement qualifié dans cette équipe et ne peut rejouer avec l'équipe 2.

Motifs : un jeune peut commencer la saison avec l'équipe 1 et se rendre compte qu'il n'est pas qualifié pour ce niveau. Donc lui laisser la possibilité de pouvoir jouer et s'épanouir avec l'équipe la mieux adaptée à ses capacités. »

Préavis du CC : le CC donne un préavis favorable.

Débat :

Xavier Paredes (Nyon) n'est pas d'accord avec cette proposition, car les joueurs n'auront pas suffisamment de temps de match.

Claude Santi rappelle qu'ils ont recomposé une équipe avec la A et la B à Noël.

Raphaël Fuhrer demande quel est le règlement qui interdit de jouer deux matchs par jour.

Il lui est répondu que c'est le règlement FIBA.

Vote pour le nouveau texte art. 4.3 :

Voix pour : 29

Voix contre : 5

Abstentions : 5

Cette proposition est acceptée à la majorité.

Proposition de la Commission technique, modifications du règlement de la CT

Le règlement de la Commission technique a été entièrement revisité et corrigé.

Débat :

Michaël Stalder propose de ne pas voter sur le règlement technique car il va y avoir de grands changements.

Ferdinand Ndoh relève que la communication entre la CT et les clubs est rompue.

Michaël Stalder énumère une série de points avec lesquels il n'est pas d'accord.

Vote :

Voix pour : 4

Voix contre : 23

Abstentions : 16

Cette proposition est refusée. Le Règlement actuel, bien qu'obsolète par son année d'adoption (2005) demeure en vigueur.

9. Propositions du CC et des clubs

Proposition de Lausanne-Ouest

1) Modification du règlement concernant les quotas d'arbitre

Abaissement des émoluments pour manque de quotas d'arbitre

1^{ère} année : 500 CHF/ quota manquant

2^e année : 1000 CHF/quota manquant

3^e année : 2000 CH/quota manquant

4^e année : suspension d'une ou plusieurs équipes (uniquement pour la catégorie senior)

Les montants perçus par l'AVB sont intégralement versés à la commission des arbitres.

Préavis de la Commission d'arbitrage : le DRA dit que, personnellement, il trouve que les amendes actuelles pour quotas manquants sont exagérées, mais il faut cependant poursuivre la formation des minis arbitres.

Débat.

Antoine Regillo donne quelques explications quant au fonctionnement de la formation des arbitres et à l'attribution des matchs aux arbitres. Certains clubs sont de grands clubs formateurs de joueurs et d'arbitres, alors que d'autres ne forment pas du tout. Il rappelle qu'un quota complet est de 45 matchs par année et un demi-quota de 25 matchs par année.

- Il est demandé d'avoir un retour sur la qualité des arbitres minis de chaque club.

- La parole est donnée à Milos Jovanovic : Dans le cadre de la formation des arbitres minis, on peut observer une réelle progression dans la qualité de l'arbitrage dans et grâce aux tournois minis. En ce qui concerne l'évaluation des arbitres, oui, un retour sera donné, mais il y a 127 arbitres à juger, il faudra donc un peu de temps. Toutefois, l'objectif actuel est d'envoyer chaque année 10 arbitres au cours à Vétroz, car en ce qui concerne le potentiel de chacun, dès le 4^e tournoi, les meilleurs ont déjà été repérés et interrogés sur leur motivation à continuer.

Antoine Regillo poursuit : il ne faut pas oublier que les minis sont des enfants et que peu d'entre-eux sont capables de tenir tête à des adultes (entraîneurs, parents) sur le terrain. Il

faut donc laisser ces très jeunes arbitres pendre un peu de maturité avant de les titulariser.
- Roland Bandi relève que dans son club il y a 17 arbitres minis, mais dix d'entre-eux n'ont jamais pu arbitrer, car comme ils sont également de bons joueurs, ils ont été pris pour les sélections, également pour les tournois, et comme leur équipe s'est qualifiée pour les championnats suisses, ils n'ont pas pu arbitrer du tout. C'est triste. Il serait souhaitable qu'il y ait le moins possible de dimanches communs aux tournois et aux sélections.

Décision :

Il est décidé que le tarif pour quotas manquants sera progressif, tel que présenté :

1^{ère} année	fr.	500.—
2^e année	fr.	1'000.--
3^e année	fr.	2'000.--
4^e année	fr.	3'000.—sans suspension d'équipe

2) Modification des règles pour les quotas jeunesse

De 1 à 3 équipes inscrites (U17 et U20) → 1 quota

De 4 à 6 équipes inscrites (U17 et U20) → 2 quotas

Dès 7 équipes inscrites (U17 et U20) → 3 quotas

Pour les équipes seniors, le club doit toujours fournir 1 quota par équipe inscrite en championnat

Débat :

Antoine Regillo fait la contre-proposition suivante :

Pour 1 à 4 équipes (U13, U 15, U 17, U20)	->	1 quota
Dès la 5 ^e équipe	->	2 quotas
Dès la 10 ^e équipe	->	3 quotas

Sur proposition de Luca Gradassi, et compte tenu de la teneur de la proposition de Blonay, il est décidé de voter la proposition de Blonay avant la proposition de Lausanne-Ouest.

« Proposition de Blonay Basket :

Suppression des quotas demandé au club

Nouvelle proposition :

Obliger les clubs à inscrire des mini arbitres au cours de saison (nombres à définir en fonction du nombre d'équipes dans le club).

Arguments :

Soutenir la formation et éviter le passage d'arbitre de club en club car paie plus (surenchère).

Forcer les clubs à former de nouveaux arbitre ».

Préavis de la commission de l'arbitrage : il ne serait pas raisonnable de supprimer les quotas pour le moment.

Vote préliminaire s'agissant de déterminer si l'assemblée est d'accord d'entrer en matière sur ce vote.

Vote :

Voix pour 33

Voix contre : 7

Abstentions : 3

Vote concernant la suppression des quotas d'arbitres :

Voix pour la suppression : 10

Voix contre la suppression : 22

Absentions : 11

La proposition visant à supprimer les quotas d'arbitres est rejetée.

Vote sur la proposition de Lausanne-Ouest concernant la modification des règles pour les quotas jeunesse :

Voix pour 9

Voix contre 18

Absentions 16

Cette proposition est rejetée. Le statu quo est donc maintenu :

En ce qui concerne la dernière proposition de Blonay Basket :

« Actuellement, il n'y a pas d'article auquel se référer pour la réglementation des quotas à fournir, notamment sur le site internet de l'AVB (excepté un PV de l'AG datant d'il y a près de 10 ans). La proposition vise également à intégrer ces nouvelles dispositions dans le règlement technique concernant les obligations des clubs engagés en championnat. »

Le comité a d'ores et déjà décidé d'intégrer la décision concernant les quotas d'arbitres dans le règlement technique.

Lausanne Ouest - Proposition no2 – Commission de réflexion permanente

Etant donné qu'il s'agit d'un complément à l'audit actuellement en cours, Le Président propose à son auteur de retirer cette proposition afin que nous puissions en débattre lorsque nous aurons les résultats de l'étude menée par Luca Gradassi.

Il refuse de la retirer, mais accepte qu'elle soit débattue après la prise de parole de Luca Gradassi, dans les divers.

L'assemblée accepte ce changement dans l'ordre du jour.

10. **Nomination du club organisateur de l'Assemblée générale 2020**

Le Président demande à l'Assemblée quel club serait intéressé par l'organisation de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le

Mardi 23 juin 2020

- Personne ne se propose.
- L'AVB se chargera de l'organisation de cette assemblée. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

L'APC se tiendra le

Mardi 26 novembre 2019 à 19 :30

Normalement, si la réservation est confirmée, à la salle de conférence du SEPS, Ch. de Maillefer 35, à Lausanne.

Nomination des vérificateurs des comptes :

- Le club de DEL est sortant
- Le club de Cossonay devient titulaire
- Le club de Morges St-Prex est membre

Le club de Lausanne-Ouest est proposé, mais son président refuse le mandat.

- Le club d'Yverdon est alors élu suppléant

Vote :

Ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

11. **Divers**

Lausanne-Ville/Prilly a demandé que soient abordés les points suivants dans les divers :

Point 1 :

« Demande à l'AVB : concernant les rapports des AG

Les rapports 2016-2017 et 2017-2018 ne sont pas sur le site. Où peut-on les voir svp ? »

Le webmaster répond : Il s'agissait d'un problème technique qui est désormais rétabli.

« Les budgets ne pourraient-ils pas figurer également sur le site de l'AVB ? »

Michel Berthet répond que par discrétion, le budget de l'AVB n'est pas publié sur le site de l'AVB.

Point 2 :

Svp, serait-il possible de revoir les championnats afin qu'ils se terminent « fin avril ou au plus tard le 10 mai ». Il serait bien que les finales des CV AVB terminent le championnat.

Préavis du CC : sur le principe le CC est d'accord.

Vote :

Cette demande est admise à la majorité.

Point 3 :

« Concernant les cours de CANDIDATS arbitres cantonaux : le coût de ce cours qui, je crois, s'élève à Fr. 250.- ne pourrait-il pas être pris en charge par l'AVB. C'est une question d'équité envers les clubs qui présentent chaque année des candidats alors que d'autres n'en présentent que rarement. »

S'agissant du budget de la CA, le Président passe la parole au DRA.

Antoine Regillo informe que dès lors que les quotas d'arbitres sont maintenus et que les émoluments sont entièrement reversés à la CA, les cours pour les candidats deviendront gratuits.

Il demande toutefois que cette mention concernant, le transfert à la caisse des arbitres, des émoluments des quotas d'arbitres manquants soit expressément écrite.

Point 4 :

« J'ai reçu deux factures concernant les taxes d'inscription ainsi que les frais du budget de fonctionnement. N'y comprenant rien je pense qu'il serait bien que tous puissent profiter de vos explications quant à ces facturations. »

Jean-Marc Boog répond : Le budget est réparti entre toutes les équipes. Puis le décompte final est établi en janvier lorsque toutes les équipes se sont inscrites, et enfin il est envoyé aux clubs. Sur la base des chiffres du budget de fonctionnement, il y a 3/7 répartis entre les équipes jeunes et 4/7 entre les équipes seniors.

Il précise encore que concernant la COBB, jusqu'à maintenant, la COBB facturait à l'AVB selon le nombre d'équipes inscrites en COBB, et ces montants étaient refacturés aux clubs.

Le Président donne des informations sur les championnats jeunesse pour les équipes qui veulent aller au CSJ ouest :

- Toutes les équipes qui veulent aller au CSJ doivent être inscrites auprès de l'AVB qui a pour mission de transmettre à SWB.
- Les autres équipes doivent être inscrites en AVB, vu que Swiss Basketball a dit qu'ils pouvaient monter en CSJ à Noël.
- Pour les filles, l'AVB rencontre des difficultés, car il y a peu d'équipes. Si le nombre d'inscriptions en AVB est suffisant, il y aura un championnat vaudois, sinon, elles devront s'inscrire auprès de Swiss Basketball.
- Toutes les inscriptions doivent être faites jusqu'au 25 juin, car un délai au 28 juin est imposé par Swiss Basketball pour recevoir les inscriptions d'équipes.
- Il faut utiliser les formulaires habituels, malgré le fait qu'ils n'aient pas encore été modifiés, pour les inscriptions de clubs et d'équipes AVB, et les formulaires de Swiss Basketball pour les CSJ ouest.

Le Président soumet aux clubs la demande de 4 équipes valaisannes U 17 M qui souhaitent participer au championnat AVB.

Après débat, nous renonçons au vote. Un courriel sera adressé demain aux clubs pour connaître leur position après prise de contact avec leurs entraîneurs.

Le Président demande à M. Sergi s'il existe des règlements et directives pour le championnat suisse, car il n'y a rien sur le site de Swiss Basketball.

Giancarlo Sergi répond qu'ils sont en train d'être rédigés et seront bientôt mis à disposition.

Le Président a le plaisir d'annoncer

- la promotion de Nyon, ligue B qui passe en ligue A,
- la promotion de Nyon féminin ligue B qui monte également en ligue A
- la victoire en CSJ U 13 Blonay Vevey
- la première place des U 15 garçons au tournoi fédéral des sélections
- la première place des U 13 filles au tournoi fédéral des sélections
- la deuxième place des U 13 garçons au tournoi fédéral des sélections
- la quatrième place des U 15 filles au tournoi fédéral des sélections

Toutes ces victoires sont applaudies par les membres de l'AG.

José Fernandez annonce encore que le palmarès sera mis sur le site.

Claude Santi (Renens) demande pourquoi les clubs n'ont pas été avertis plus tôt sur les directives et sur les inscriptions ?

Le Président répond que, suite à la suppression de la COBB il y a trois semaines, tout a pris du retard, car nous avons été pris de court et qu'à défaut d'avoir reçu des renseignements, nous avons dû aller à la quête aux informations.

Le Président informe encore que les Champions Vaudois seront les vainqueurs du championnat vaudois.

Il enverra un courriel au club pour savoir s'ils acceptent que les participants aux CSJ ouest participent également aux coupes vaudoises.

La parole est donnée à Luca Gradassi qui informe d'emblée que son message sera court :

Il va envoyer aux clubs un document qu'il avait préparé au sujet des groupes de travail. Concernant les entraîneurs, il paraît clair que la demande de cours existe et que pour l'instant elle n'est pas satisfaite. Au sujet du sport-études [NDLR il n'agit des sélections et non du sport-études] ce qui ressort c'est le manque de communication et la partie administrative, car les clubs ne savent pas ce qu'ils doivent faire et cela leur pose des problèmes ; les critères de détection ne sont pas clairs ou mal compris. Concernant les championnats, là encore les clubs ne sont pas d'accord, car les règlements changent tout le temps, et ils ont de la peine à faire la part des choses entre les championnats cantonaux et les autres, la répartition des matchs n'est pas idéale, car parfois il y a quatre semaines et d'autres fois trois semaines entre les matchs. Pour le mini-basket actuellement c'est un système qui fonctionne. L'arbitrage a déjà été évoqué, cela concernait surtout les quotas d'arbitrage. La partie administrative n'a pas encore été abordée, car l'accent a été mis sur les parties techniques. Concernant le sondage pour le 3 x 3, il a reçu 120 réponses. Il en ressort que 90 % des personnes ayant répondu pensent que l'AVB devrait faire des tournois 3 x 3 en complément du 5 x 5.

A ce sujet, le Président intervient et informe que des contacts ont été pris avec M. Michel Bendayan afin qu'un championnat d'été 3 x 3 puisse être organisés, l'idée étant de le faire sous forme de 5 à 6 tournois à partir du mois de juin. Michel Bendayan fera des propositions dès qu'il aura pu établir un budget. Il faudra cependant qu'au moins trois équipes soient inscrites.

Luca Gradassi poursuit en disant que la création des groupes de travail a eu plus ou moins de succès. Ils ont reçu des informations, mais aussi des bruits de couloirs. Ainsi, pour la suite, ils vont continuer à émettre des sondages sur différents axes, principalement pour les sélections et le sport-études auprès des joueurs, des entraîneurs et des clubs, mais pas pour le mini-basket et l'arbitrage car ils ont déjà suffisamment d'informations. Un sondage sera également préparé à l'attention des entraîneurs ayant décidé d'arrêter leur activité, afin d'en connaître la raison. Enfin, il y aura un sondage sur l'administration, concernant les feuilles électroniques, les accès des clubs par le biais d'un module en lien avec basketplan, etc.

Il souhaite que ces sondages soient bouclés au 15 septembre afin de pouvoir faire une présentation d'une heure à l'assemblée des présidents de clubs.

Giancarlo Sergi : « Je remercie les clubs et les gens de l'AVB car les gens se sont beaucoup investis pour arriver à un consensus afin d'avancer tous ensemble. Je pense que les dirigeants ont fait de leur mieux cette année. Et pour terminer sur une note positive, je relève qu'il y a eu une grande étape de franchie avec les U 11 et U 9, les règles ont changé d'un tournoi à l'autre pour s'améliorer, Dominique Michaux et Anne-Catherine Doyer sont sur les terrains, toujours à disposition ; Antoine Regillo a fait un travail extraordinaire avec les arbitres et beaucoup de canton vous jalouse, les jeunes sont bien encadrés, même si c'est dur pour eux ils sont là et contents. J'ai beaucoup aimé le tournoi des sélections, aucune autre AR n'a envie d'organiser, car il n'y a pas assez de salles suffisamment proches ; on a vu aux CSJ qu'il y avait de grandes distances entre les salles et que ceci pouvait être problématique. Il y a eu 20'000 vues sur internet durant le week-end du tournoi fédéral des sélections ce qui est énorme. Il ne faut pas oublier non plus tous les événements qui ont lieu dans le canton de Vaud, le FIBA open à Mies, la SBL Cup à Montreux et finalement le FIBA World Cup. Le canton de Vaud est vraiment perçu comme un canton qui bouge, malgré le fait qu'avant il y avait plus de clubs de ligue A, le canton de Vaud a aujourd'hui les clubs de Nyon, Pully et Vevey.

Certes il y a des problèmes, mais comme dans tous les cantons, il faut voir qu'au niveau de autres pays d'Europe, nous n'avons rien à leur envier, car nous sommes beaucoup plus loin que l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne pour le 3 x 3, mais également meilleurs en ce qui concerne le nombre de licenciés et la manière de travailler, même si on n'a pas leur niveau en 5 x 5.

Concernant les projets, on a pour souhait de créer une académie ou un centre national d'entraînement. Jusqu'à aujourd'hui on parlait de Fribourg, mais finalement, on se rend compte qu'il y a un canton où il y a un peu plus de moyens, de capacité et d'infrastructure et que ce centre pourrait naître à Lausanne. »

Son intervention est vivement applaudie.

Le Président revient au vote qui a été différé en début d'assemblée concernant la création d'une commission de réflexion permanente.

Ferdinand Ndoh intervient en disant qu'il n'est pas certain que tous les clubs soient au courant du travail que fait Luca Gradassi et que cela complique la recherche d'informations. Ils se sont retrouvés à 7 clubs alors que tout le monde était invité. L'idée était alors de rendre sa démarche officielle au moins jusqu'à l'année prochaine pour pouvoir faire des propositions, car le projet est juste porté par Lucas Gradassi et il faudrait que ce soit le projet de tous.

Luca Gradassi lui répond que la création de cette commission une année avant la fin n'est pas une bonne idée et il n'y voit pas l'intérêt.

Proposition telle que présentée :

- « Mise en place d'un espace de communication permanent sous la forme d'une commission de réflexion, qui permettrait aux acteurs de terrain de solliciter à tout moment les membres de la commission pour alerter l'AVB des problèmes rencontrés au quotidien (exemple des problèmes de licences Swiss Basketball)
- Rédaction d'un rapport annuel avec des propositions concrètes de la part de la commission qui serait transmises chaque saison lors de l'AG pour faire remonter les besoins ou mécontentements des acteurs de terrain
- Renouvellement des membres de cette commission tous les deux ans, lors des diverses élections de l'AVB. »
-

Préavis du CC : Le CC donne un préavis défavorable à cette proposition tant que l'audit de Luca Gradassi n'est pas terminé

Commission de réflexion permanente

Vote :

Voix pour : 19
Voix contre : 14
Abstentions 10

La création d'une commission permanente de réflexion est acceptée.

Toutes les personnes qui ont des responsabilités, dans chaque secteur, devront être répertoriées officiellement sur le site de l'AVB. La liste sera fournie par Luca Gradassi.

Le Président José Fernandez Utges clôt les débats à 23.09 et lève l'assemblée.

M. Schott d'US Yverdon nous informe que nous sommes invités à participer à un apéritif offert par la commune d'Yverdon.



Valérie Kees

Secrétaire de l'AVB